

Conseil municipal - Séance du 21 octobre 2004

Le Conseil municipal

Vu les travaux envisagés pour la mise en séparatif des collecteurs eaux non polluées et eaux polluées situés route du Grand-Lancy, avenue des Communes-Réunies et sur la première partie du chemin des Rambossons, soit principalement sur le futur tracé du tramway

Vu que ces travaux doivent être exécutés pour être en conformité au sens des législations fédérale et cantonale en vigueur et afin d'avoir notre réseau d'assainissement en système séparatif

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 septembre 2004

Vu le rapport de la Commission des finances et logement, séance du 4 octobre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 6'230'000.-- pour la mise en séparatif des collecteurs eaux non polluées et eaux polluées situés route du Grand-Lancy, avenue des Communes-Réunies et sur la première partie du chemin des Rambossons

II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710069.501115

III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710069.141131

IV. De financer ce crédit par les recettes suivantes :

- une participation du fonds cantonal d'assainissement des eaux estimée à Fr. 1'050'000.-- par le compte des investissements, rubrique 611, compte 710069.611695
- un prélèvement sur la taxe d'écoulement estimé à Fr. 617'000.-- par le compte des investissements, rubrique 612, compte 710069.612787
- la participation du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement au collecteur d'eau non polluée estimée à Fr. 500'000.-- par le compte des investissements, rubrique 631, compte 710069.631700

VILLE DE LANCY

- le transfert aux comptes de fonctionnement, rubrique 314, de la part des travaux liée aux raccordements privés de la Ville de Lancy, ventilée dans le patrimoine administratif et financier, estimée à Fr. 256'000.-- par le compte des investissements, rubrique 631, compte 710069.631702
- V. D'amortir le solde estimé à Fr. 3'807'000.-- en 30 ans dès 2005 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Conseil municipal - Séance du 21 octobre 2004

Le Conseil municipal

Vu le vote de principe accepté par le Conseil municipal le 26 février 2004 pour procéder aux travaux de changement des façades et transformation des bureaux en logements aux 1er et 2ème étages de l'aile « Sud » de l'immeuble communal situé au 70, route du Pont-Butin

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 septembre 2004

Vu le rapport de la Commission des finances et logement, séance du 4 octobre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 1'830'000.-- pour le changement des façades et transformation des bureaux en logements aux 1er et 2èmes étages de l'aile « Sud » de l'immeuble situé au 70, route du Pont-Butin
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 956100.503778
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 956100.123261

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Conseil municipal - Séance du 21 octobre 2004

Le Conseil municipal

Vu la demande de M. Charles FREI visant à construire 2 villas jumelles et un garage au chemin Louis-Burgy 6 et 6A au Grand-Lancy

Etant donné que le nouvel indice d'utilisation du sol s'établit à 0,40 et qu'il nécessite de ce fait une dérogation de la part du Conseil municipal

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 septembre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

De donner un préavis favorable à la demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur la parcelle 4152, feuille 28 de Lancy au 6 et 6A, chemin Louis-Burgy au Grand-Lancy

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.